



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026 (1E EXERCICE FINANCIER)

Est par les présentes donné par la soussignée, en conformité avec les articles 73 et 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de la Haute-Côte-Nord est maintenant déposé et servira à l'imposition 2024-2025 et 2026.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière peut le faire au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, doit être déposée **avant le 1^{er} mai suivant**, au bureau de la MRC de la Haute Côte-Nord sise au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement 159-2022, le cas échéant.

Donné à Longue-Rive, ce 18^e jour du mois de septembre 2023.

France Brassard, Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim